

PROCES VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal d'ABZAC
du 27 janvier 2026 à 18 h 00

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la Commune d'Abzac, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son Maire, Grégory BORDAT.

Présents : M BORDAT / M DELMOTTE / Mme DORET / Mme DUVAL / M. d'ANGLADE / Mme BOUCARD / M. MÜNZER / M. PEREZ / M. RABANIER / M. MENERET / Mme MELOT / Mme PARIOLLEAU / M. GONET / Mr LAFON / M. COFFRE

Excusés : Mme GODARD / Mme BUSSY / M. MARTYNYUK / Mme EYQUEM

Pouvoir : Mr MARTYNYUK à Mme DORET

Secrétaire de séance : Mme Josiane DORET

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Pouvoirs : 1

Quorum : 10

Le quorum étant atteint,

En début de séance, le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

Numéro de délibération	Objet
	Liste des décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de sa délégation depuis le 2 décembre 2025
01/27-01-26	Approbation du projet de rénovation énergétique d'une partie de l'école élémentaire – Programme 2026
02/27-01-26	Acquisition de parcelles de terrain

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE 2 DECEMBRE 2025

N° DÉCISION	OBJET	MONTANT
16-2025	Attribution du marché d'aménagement du lieudit Sorillon à la Sas Laurière	Montant total du marché : 517 542,00 euros HT DONT : Tranche ferme : 411 943,00 euros HT Tranche optionnelle n°1 : 77 199,00 euros HT Tranche optionnelle n° 2 : 28 400,00 euros HT

Délibération n° 01/27-01-2026

Approbation du projet de rénovation énergétique d'une partie de l'école élémentaire – Programme 2026

Monsieur Meneret revient sur les différents travaux de rénovation énergétique d'une partie de l'école Antoine de Saint Exupéry réalisés depuis 2023.

Dans la continuité des opérations précédentes, il présente le projet de 2026 visant à réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone du bâtiment, tout en améliorant le confort des usagers, dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie et de vétusté de la chaudière existante.

Les travaux prévoient notamment l'installation de deux pompes à chaleur air-air réversibles, le remplacement du système de chauffage concerné, l'adaptation des installations électriques et de plomberie, ainsi que l'abaissement du plafond du bureau de direction. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 31 056,71 € HT.

Au total six salles de classes et le bureau de direction seront concernés par ces travaux.

L'opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le plan de financement prévoit un autofinancement communal de 20 186,86 € HT et une subvention DETR de 10 869,85 € HT (35 %).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes, à signer l'ensemble des documents nécessaires, à lancer la consultation des entreprises et précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Monsieur Münzer sort de la salle et ne prendra ni part au débat, ni au vote de la délibération suivante.

Délibération n° 02/02-12-2025

Acquisition de parcelles de terrain

Monsieur Le Maire rappelle que l'intersection entre la rue de Tripoteau et de la Route Départementale 17 est un axe jugé dangereux du fait d'un manque de visibilité sur ce tronçon de route.

Afin de remédier à cette situation, Monsieur Le Maire s'est rapproché des propriétaires riverains de cet axe routier afin de les solliciter pour qu'ils cèdent à la Commune les parties de parcelles après bornage numéros ZM 79p(b) d'une superficie de 57ca, ZM 80p(d) d'une superficie de 10ca, ZM 173p (f) d'une superficie de 1ca et ZM 174p (h) d'une superficie de 1a72ca.

Ces acquisitions représentent un enjeu majeur à la sécurité routière et font suite à une réunion de consultation des riverains de Tripoteau.

Ces terrains, d'une superficie totale d'environ 240 m², appartenant aux propriétaires limitrophes de la route, seront achetés au prix de 10 € le m² conformément à leur accord. La commune prendra en charge la reconstruction d'une nouvelle clôture ainsi que l'ensemble des frais liés à cette acquisition.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres de l'assemblée autorisent Monsieur Le Maire, à signer l'acte d'achat correspondant.

Après le vote de cette délibération, Monsieur Münzer rejoint l'assemblée.

Question diverse :

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES A SORILLON

A la demande de Monsieur Coffre, Monsieur Le Maire précise que le ramassage des ordures ménagères reprendra en porte à porte à la fin des travaux. Il ajoute que les bornes collectives seront certainement maintenues afin d'offrir un service supplémentaire aux riverains.

La séance est levée à 18 h 30

Adopté à l'unanimité

Certifié exact le 20 mars 2026

La secrétaire de séance

Josiane DORET



Le Maire,

Grégory BORDAT

